



Syndicat CGT des cheminots du HAVRE

119 cours de la république 76600 LE HAVRE

Courriel : chemcgtlehavre@wanadoo.fr

Blog : <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com/>

Tél : 02 35 25 39 75 (poste 129)/ Fax : 02 35 25 14 03



L'austérité concerne aussi les Cheminots TOUS DANS L'ACTION !!!

Les politiques menées dans toute l'Europe se traduisent par des plans d'austérité déstructurant l'économie et cassant le social.

Le couple Franco-Allemand Merkel et Sarkozy veut aller encore plus loin dans l'austérité et dessaisir les populations de tout contrôle démocratique pour imposer leur « règle de plomb » par la ratification d'un nouveau traité constitutionnel.

C'est pourquoi, la Confédération Européenne des Syndicats (y sont adhérentes en France : CGT, CFDT, CFTC, FO et UNSA) dit « **STOP, CA SUFFIT !** » et appelle les salariés à **une grande journée d'action le 29 février 2012.**

En France, Sarkozy a annoncé deux mesures qui, à nouveau, vont frapper durement les salariés, les retraités, les privés d'emploi. Après la réforme des retraites et les plans d'austérité de 2011, il annonce une hausse de la TVA. L'augmentation de cet impôt le plus inégalitaire porterait un coup supplémentaire sur le pouvoir d'achat pour le plus grand nombre de salariés et remettrait en cause notre système de protection sociale basé sur la répartition et la solidarité.

En France, le Président de la République veut passer en force son pacte de compétitivité légalisant ainsi le chantage des employeurs « emplois contre salaires et temps de travail ». Ces accords ouvrent la voie à la remise en cause d'un pilier essentiel du droit social et du contrat de travail. Alors qu'aujourd'hui, tout salarié peut exiger le respect de son contrat de travail, demain, sous couvert d'un accord de compétitivité signé dans son entreprise, le salarié se verra privé de tout recours.

L'application dans le ferroviaire ne se ferait pas attendre pour plus de dumping social, moins de salaire et des conditions de travail encore plus dégradées !

***Engageons-nous tous dans cette journée de mobilisation
pour condamner fermement ce qui se joue dans la période :***

L'avenir du service public ferroviaire suite aux préconisations des assises du ferroviaires

Des préconisations qui avalisent, comme seule perspective, l'ouverture à la concurrence avec des conséquences dramatiques pour les usagers et les cheminots : éclatement de l'entreprise publique SNCF, casse du statut des cheminots et de la réglementation du travail (RH0077), extinction du régime spécial de retraite et de prévoyance, externalisation et sous-traitance de certains services de l'EPIC SNCF, remise en cause des facilités de circulation, menace sur plus de 11 000 Km de lignes et sur l'unicité du réseau... sont au menu des tenants du libéralisme appuyés et aidés avec zèle par la direction de l'entreprise.

Ces perspectives ne sont pas inéluctables. Ensemble, exigeons :

- Le retour à un gestionnaire de l'infrastructure unifié, intégré dans l'EPIC SNCF et non sous la forme de filiale. Nos propositions sont « euro-compatible » !
- Le désendettement du système ferroviaire par l'Etat et son retour à une gestion unique par la SNCF avec l'abrogation des dispositions législatives ayant créé RFF et la DCF ;
- Le développement du Fret par une politique de volume s'appuyant sur une revitalisation du wagon isolé ;
- Une péréquation entre activités permettant le développement de tous les trafics Voyageurs et Fret ;
- L'attribution par l'Etat de moyens financiers nécessaires à la SNCF pour l'entretien et la régénération du réseau ;

L'emploi et les conditions de travail

Le « dumping social » est de plus en plus la règle dans les choix de gestion de la direction de la SNCF, au détriment de l'EPIC SNCF et des valeurs de service public.

La création de la filiale travaux avec la volonté de recruter des personnels sous différents statuts en est la preuve.

La volonté des activités de multiplier le nombre de contractuels dans l'entreprise pour faire baisser le coût du travail ne fait que confirmer la volonté de la direction de la SNCF de mettre à mal le statut des cheminots.

C'est inacceptable ! Ensemble, exigeons :

- La tenue d'une table ronde Emploi dans les meilleurs délais ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois passant par une augmentation significative du recrutement au cadre permanent, permettant de couvrir les départs à la retraite et les besoins du service ;
- Que le recrutement au cadre permanent redevienne la règle première dans l'entreprise.

Cela permettra de mettre la question du Travail au niveau où elle devrait être dans une entreprise de service public qui comporte de nombreuses missions de sécurité.

Les salaires et le pouvoir d'achat

Alors que les chiffres de l'inflation ne cessent de progresser plongeant nombre de citoyens et plus particulièrement les cheminots dans des difficultés financières, que le salaire d'embauche à la SNCF est passé sous le SMIC, la Direction refuse d'ouvrir de réelles négociations salariales.

Dans le même temps, la filiale ICF, chargé du logement des cheminots et de leur famille, augmente le niveau des loyers de 1,7 %.

Ensemble, exigeons :

- L'ouverture immédiate de négociations salariales permettant la mise en place d'un plan de rattrapage du contentieux salarial avec comme première étape une augmentation générale des salaires de 6 % ;
- Que l'entreprise SNCF ordonne à sa filiale ICF de surseoir à toutes augmentations de loyers.

Ces éléments s'inscrivent dans la politique du gouvernement et l'annonce des plans d'austérité, avec comme objectif la destruction du modèle social français.

Mais rien n'est inéluctable ! Les jeux ne sont pas faits !

Les Cheminots doivent intervenir massivement !

Préservez nos savoir-faire, notre outil ferroviaire et nos garanties collectives !

**ASSEMBLEE GENERALE à 10h00 (salle Duponchel)
Manifestation Interpro à 10h30 – devant le CCI
(carrefour Delmas)**

Modalités de grève :

Préavis national à partir du mardi 28 février 2012 à 20h00 au jeudi 1er mars 2012 à 8h00.

> **ADC et ASCT : 24h00 à la 1ère prise de service dans le cadre du préavis.**

> **AGENTS 3X8 : une période de travail à la 1ère prise de service.**

> **AGENTS DE JOURNEE : une période de travail.**

> **ASTREINTE : 24h00 dans le cadre du préavis.**

***Rappel D2I :** Depuis la mise en place de la loi sur le service minimum, les agents de conduite TB Voyageurs, les agents d'accompagnement des trains (ASCT) et les agents travaillant dans les postes d'aiguillage doivent faire connaître à leur service, leur intention, au plus tard 48 h avant leur première prise de service, au moyen d'une déclaration individuelle d'intention (DII). Nous invitons l'ensemble des Cheminots à faire leur Déclaration Individuelle d'Intention, C'est gage d'un mouvement déjà réussi ! C'est aussi un gage pour eux de ne pas être réutilisé pour remplacer un gréviste !

Le Havre, le 21 février 2012